

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

13 septembre 2022

Date d'affichage :

13 septembre 2022

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 19092022 / 6.3

Nombre de voix délibératives :

42 : Délibération n°1 et n°2.1

44 : Délibérations n° 2.1 à n° 6.7

Secrétaire de séance :

Francis REMIOT

Membres titulaires présents : 35

Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Xavier ICHARD, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER (pouvoir de Franck MONNERET), Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET).

Membres suppléants présents : 2

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIE), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Franck MONNERET (pouvoir de Daniel MAYNADIER).

Membres titulaires excusés : 16

Jean-Paul ALRAN, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'EMPLOIS

Le Président informe l'assemblée.

1- Suppression d'un poste de technicien territorial – catégorie B

Lors du comité syndical du 17/03/2022, deux postes de techniciens ont été créés afin de répondre aux exigences de la loi MOP imposant la séparation des activités de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Ces deux emplois de techniciens, à plein temps, devant constituer à terme une cellule de maîtrise d'ouvrage du service électrification. A ce jour, le recrutement d'un des deux est toujours en cours. Un poste fera l'objet d'une mutation interne suite à la candidature d'un agent du SDET de catégorie B, actuellement au service électrification.

Par délibération n° 19092022 / 6.1 de ce jour, le Comité Syndical s'est prononcé pour la création d'un emploi permanent de catégorie C, à temps complet 35/35è, pour assurer les missions de technicien réseau de distribution publique d'électricité au service Raccordement en vue de pourvoir au remplacement de l'agent affecté à terme à la mission d'AMO.

Le Président propose à l'assemblée d'en délibérer.

2- Suppression d'un poste d'ingénieur principal – Catégorie A

Il convient de supprimer le poste d'ingénieur principal devenu vacant suite à la réussite et à la nomination d'un agent au grade d'ingénieur en chef.

Le Président propose à l'assemblée d'en délibérer.

3- Suppression d'un poste de technicien territorial - Catégorie B - Contrat de Projet

Par délibération du 16 juin 2020, le comité syndical s'était prononcé pour la création d'un poste de catégorie B, à temps complet, au grade de technicien dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans (soit du 19 août 2020 au 19 août 2023 inclus) afin de porter un projet énergie renouvelable.

Il convient de supprimer cet emploi de catégorie B au tableau des effectifs.

Le Président propose à l'assemblée d'en délibérer.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu les LDG du Syndicat,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- la suppression d'un emploi permanent relevant de la catégorie B à temps complet au grade de Technicien rattaché au service technique ;
- la suppression d'un poste d'ingénieur principal permanent, relevant de la catégorie A à temps complet à la direction générale ;
- la suppression d'un emploi relevant de la catégorie B, à temps complet au grade de technicien rattaché au service Energie Renouvelable - Contrat de Projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 19 septembre 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

